

SAUVEGARDE DE LA LOIRE ANGEVINE

LETTRE D'INFORMATION - N° 58 - Janvier 2015

LA SAUVEGARDE DE LA LOIRE ANGEVINE - 14 RUE LIONNAISE - 49100 ANGERS

Association Loi 1901 affiliée à "La Sauvegarde de l'Anjou" et au "Comité Loire Vivante"

Abonnement 7,6 Euros

Editorial

Le Sdage ⁽¹⁾ 2016-2021 de l'Agence de l'eau Loire - Bretagne arrive dans sa phase finale et le projet fait actuellement l'objet d'une large consultation auprès du public, des collectivités territoriales et des "assemblées" de diverses natures (Conseils régionaux et départementaux, chambres consulaires, etc.) en particulier via internet ⁽²⁾.

Cette consultation (jusqu'au 18 juin) porte sur le Sdage qui définit de façon concertée les grands axes de la politique de l'eau pour une gestion durable des ressources et la protection des milieux naturels aquatiques. Le Sdage s'impose à toutes les décisions publiques.

La consultation porte aussi sur la stratégie des risques d'inondation à travers le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI).

C'est dire l'importance de ces documents quand on sait, dans le domaine de l'eau, le peu de progrès qui existent en matière de pollution par des produits phytosanitaires ou l'augmentation des prélèvements alors que la probabilité est grande de voir la ressource diminuer.

Dans le domaine des inondations, si l'ambition est de ne plus subir mais d'anticiper le risque, il reste à planifier, entre autre, l'organisation et l'aménagement des territoires avec une adhésion sans réserves des collectivités territoriales aux Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) en cours d'élaboration ou de révision, ce qui est loin d'être le cas.

Il s'agit donc de programmes ambitieux qui concernent tous les citoyens et il est important que chacun prenne connaissance des documents et, surtout, exprime son point de vue, ses critiques, ses suggestions.

La Sauvegarde de la Loire angevine ne manquera pas de le faire, à chacun de vous, aussi, de le faire.

Jacques Zeimert

(1) Sdage : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux.

(2) <http://www.prenons-soin-de-leau.fr/cms/accueil/le-bon-etat-des-eaux/votre-avis-sur-leau/donnez-votre-avis.html>

Croisière fluviale sur la Loire

Les associations de protection de l'environnement avaient publié un communiqué de presse à ce sujet en mars 2014 et un article y avait été consacré dans la lettre N° 57 de septembre 2014.

Le Conseil Régional a cru devoir organiser une rencontre des associations avec CroisiEurope le 20 octobre 2014 pour une présentation du projet. Depuis la publication des premières informations sur celui-ci, datant de février 2014, beaucoup d'eau avait déjà coulé sous les pontscar les associations n'étaient sans doute pas prioritaires. Lors de cette rencontre, l'entreprise CroisiEurope a exposé la grande expérience qu'elle possédait sur de nombreux fleuves d'Europe et même du Monde, que ses croisières connaissaient un grand succès et que tout laissait penser qu'il en serait de même pour la Loire. Belle présentation commerciale, sans grand intérêt, où "tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles".

En posant cependant quelques questions précises, il a été permis de connaître quelques détails techniques intéressants :

- La propulsion est assurée par deux moteurs Diesel de 300 kw auquel il faut ajouter un propulseur à l'avant et un à l'arrière pour améliorer la manœuvrabilité d'où une forte capacité à tourner sur place, selon CroisiEurope.

- Le tirant d'eau maximal en charge serait de 80 cm et le pied de pilote à respecter serait, au minimum, de 20 cm, toujours selon CroisiEurope.

- Les roues à aube ont un diamètre de 4,50 m et leur partie inférieure est 10 cm au dessus du fond du navire.

- La vitesse de rotation des roues est de 40 tours/minute

- La vitesse linéaire d'évacuation de l'eau en bout des aubes serait égale à deux fois la vitesse tangentielle de celles-ci.

- La navigation est envisagée d'avril à novembre dans la mesure où le débit de la Loire à Montjean-sur-Loire serait compris entre 300 et 1300 m³/s.

Si ce projet de croisière fluviale est de la responsabilité de CroisiEurope, et nous espérons **de sa seule responsabilité pour le meilleur et pour le pire**, il n'en reste pas moins que certaines questions interpellent.

- Le pied de pilote est l'espace compris entre le fond d'un navire et le fond du fleuve. Compte tenu de la longueur du bateau (96 m), avec un pied de pilote de 20 cm, le risque de voir s'échouer le bateau (ondes de sable sur le fond) paraît bien important.

- La vitesse tangentielle des roues à aubes sera de 9,4 m/s ce qui se traduira par une vitesse d'évacuation de l'eau en bout d'aubes de l'ordre de 18 m/s. En période d'étiage, la crainte que nous avons évoquée de voir mettre en mouvement le sable du fond du lit, où la vitesse du courant est de l'ordre de 1,5 m/s, est on ne peut plus justifiée. Il faut ajouter à cela, comme l'a fait remarquer une éminente scientifique, amie de Loire Vivante, que la remise en suspension des sédiments de fond s'accompagnera d'une totale désorganisation des communautés vivantes de cette zone interstitielle (invertébrés, larves d'insectes, mollusques, crustacés....) base de la chaîne alimentaire et donc garante de la richesse faunistique du fleuve.

- La capacité du navire à tourner sur place dépend certes de ses capacités manœuvrières mais faut-il, en outre, qu'il dispose de l'espace fluvial pour le faire. Longueur du navire 96 m.....

- Embarquer dans un bateau de croisière nécessite, à tout le moins, un quai d'embarquement. Le problème est loin d'être résolu à Bouchemaine et peut-être aussi à Ancenis. Dans l'esprit de CroisiEurope, ce sont les deux étapes à partir desquelles les circuits touristiques en cars seront nombreux. Il s'agit d'ailleurs plus d'un bateau-hôtel que d'un bateau de croisière.

Sur une diapositive du diaporama présenté par CroisiEurope il était indiqué que le chenal sera "entretenu" par V.N.F. Cela a suscité une réaction immédiate de la Sauvegarde de la Loire angevine qui a demandé que cela soit

Croisière fluviale sur la Loire (suite)

remplacé par "balisé" car V.N.F. s'est engagé à affiner son balisage mais n'envisage nullement d'effectuer des travaux pour améliorer le chenal.

Pour conclure, les associations ont réaffirmé les deux principes qu'elles considèrent comme incontournables :

- Que les bateaux doivent être adaptés au fleuve et à son hydraulité et non l'inverse.
- Que la stratégie de reconquête géomorphologique du lit de la Loire,

qui est d'intérêt général, ne soit pas compromise par des concessions remettant en cause sa cohérence et ses enjeux pour le devenir du fleuve.

Nota : Le site internet du Conseil Régional a publié, le 1er décembre 2014, une fois de plus, une magnifique photo du MS Loire Princess devant la mairie de Saumur !

"Qu'importe le flacon, pourvu qu'on ait l'ivresse" (A. De Musset)

Voilà trente ans.....

Le 1er juillet 1985, le préfet de Maine-et-Loire avait prescrit une enquête hydraulique concernant l'ouverture à la navigation du bras des Lombardières. A titre indicatif, en aval du bec de Maine, l'île de Béhuard partage la Loire en deux bras : celui de la Guillemette, en rive droite et celui des Lombardières, sur la rive gauche. La navigation commerciale des navires pétroliers jusqu'à Bouchemaine s'effectuait, sans difficulté, par le bras de la Guillemette alors pourquoi ce changement de bras navigable ?

L'histoire mérite d'être rappelée.

Dans la partie aval, il y avait une entreprise, La Ligérienne, qui avait en charge la livraison de charbon à la centrale de Cordemais et dont le cahier des charges l'obligeait à disposer de deux bateaux pousseurs pour garantir l'approvisionnement si l'un d'eux tombait en panne. Du côté amont, il y avait la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Angers, encouragée par le Directeur de la Sté des Pétroles de l'Ouest, qui ne rêvait qu'au développement de la voie fluviale de Saint Nazaire à Angers. A cette époque, la Sté des Pétroles de l'Ouest, qui avait fait construire en 1981 le "Glorex" chaland pétrolier de 70 m de long, 9 m de large et 1300 t en charge, faisait la navette, aussi régulièrement que les conditions hydrauliques le permettaient, entre Donges et Bouchemaine.

L'idée était donc d'utiliser le pousseur de secours de La Ligérienne, attelé à des barges, pour passer du rêve à la réalité. Le problème était qu'il n'y avait d'utilisables que des barges de 1500 t et qu'il en fallait deux pour assurer la rentabilité du service. Un pousseur et deux barges de 1500 t mesurent 170 m de long et la sinuosité du bras de la Guillemette ne permettait pas le passage d'où la nécessité d'adopter un

nouvel itinéraire.

Selon le principe éternel du "il n'y a qu'à" l'idée d'abandonner le bras de la Guillemette et d'adopter le bras des Lombardières pour la voie navigable a vu immédiatement jour.

Les trois compères (Ligérienne – Chambre de Commerce et Pétroles de l'Ouest) ne cessaient d'affirmer que "*l'intérêt économique de la voie d'eau, ses retombées sur la collectivité, sont évidents*" et qu'il convenait de passer à la réalisation dans les meilleurs délais. A la question posée par le maire d'une commune riveraine concernant l'absence d'une étude économique globale justifiant les travaux envisagés il fut répondu que les études avaient été réalisées et que 40 mouvements envisagés annuellement apparaissaient crédibles, sans toutefois préciser ce qui serait transporté. L'engagement des trois promoteurs était d'autant plus volontariste qu'il ne leur en coûtait rien car les travaux étaient à la charge des finances publiques.

Deux communes concernées par le projet ayant émis, contre toute attente, un avis défavorable, le dossier a dû être soumis au Conseil d'Etat avant prise d'un décret ministériel autorisant les travaux.

Les travaux furent réalisés, le bras de la Guillemette obturé par une chevette avec pour conséquence un abaissement considérable de son niveau d'eau et des problèmes sérieux pour la prise d'eau potable de Savennières. Un convoi expérimental de deux barges vides a permis de vérifier que la manoeuvrabilité était possible avec le nouvel itinéraire puis ensuite, plus rien....parce qu'il n'y avait rien à transporter.

Triste histoire.

Brèves

Histoire de castors

En avril 2013, un court article avait été consacré à un castor qui avait élu domicile, sans autorisation municipale, dans les marais de Distré et était l'objet de toutes les malveillances. Exaspéré par l'indiscipline de l'animal à vouloir continuer d'occuper les lieux, le maire de Distré a fait procéder, mi-décembre 2013, à la destruction du petit barrage de branchages par un petit engin de terrassement.

Comme nous l'avions alors indiqué, le castor est une espèce protégée ce qui implique la protection de son habitat.

Forts du constat effectué par L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, la Sauvegarde de l'Anjou et la LPO-Anjou ont déposé plainte pour destruction de l'habitat du castor.

Cette plainte est à l'heure actuelle en cours d'instruction par le parquet du tribunal de grande instance d'Angers. Elle pourrait aboutir à une condamnation pour commission d'un délit de destruction d'habitat d'espèce protégée.

Contraint, par la force, d'évacuer le terrain, le castor avait disparu et les naturalistes, dévoués surveillants du site, en avait perdu la trace. Eh bien non ! Début janvier 2015 un nouveau barrage vient d'être construit sur le Douet. Est-ce le castor qui est de retour ? Est-ce un nouvel arrivant ? Est-ce une nouvelle famille ? Nul ne le sait pour le moment. Il faut cependant espérer que la bêtise cessera de régner dans les marais de Distré.

Cinquantenaire de La Sauvegarde de l'Anjou

La Sauvegarde de l'Anjou fête cette année ses cinquante ans. Le bel âge pour cette fédération départementale d'associations de protection de l'environnement, des sites et monuments à laquelle la Sauvegarde de la Loire angevine adhère depuis sa création. A cette occasion de nombreuses manifestations sont prévues, avec les associations membres, à partir de début mai ainsi qu'une grande journée anniversaire le 31 octobre et la publication d'un livre sur ces cinquante années d'activité.

La Sauvegarde de la Loire angevine ne manquera pas d'organiser une rencontre associative dont le thème sera, naturellement, la Loire mais dont la date et le lieu ne sont pas encore fixés.

Adhérents et sympathisants ne manqueront pas d'être informés en temps voulu.

Le remodelage des épis

Dans la lettre d'information N° 56, de janvier 2014, un article a été consacré aux outils utilisés pour apprécier les déplacements du sable et l'évolution des fonds du lit de la Loire, en particulier dans le cadre du remodelage des épis. Il n'avait alors pas été possible de donner un premier bilan de l'année 2013 toutes les données n'ayant pu être exploitées par les spécialistes.

Entamée en 2009, l'opération remodelage des épis a fait l'objet d'une restitution synthétique des résultats à la fin de 2013. Les délais nécessaires à cette restitution s'expliquent par la quantité importante des mesures effectuées et le travail nécessaire à leur exploitation. C'est considérable.

Pour mémoire, rappelons que cette opération expérimentale a pour objectif de rehausser la ligne d'eau d'étiage sans avoir toutefois des effets notables sur celle-ci pour des débits de hautes eaux.

Le suivi a été fixé à 5 années comprenant au minimum :

- 2 crues significatives d'un débit supérieur à 3100 m³/s à Montjean-sur-Loire

- 2 étiages significatifs d'un débit inférieur à 200 m³/s à Montjean-sur-Loire.

Le choix particulier de deux crues supérieures à 3100 m³/s est important car il s'agit de crues dites "morphogènes" (qui déterminent la forme) c'est-à-dire qui interviennent sur les déplacements des granulats du lit et contribuent à son évolution.

Dans le cadre du suivi des effets du remodelage des épis, trois thèmes sont essentiels :

- L'évolution de la ligne d'eau à débit identique,

- La remobilisation des sédiments entre les épis et l'évolution du fond du lit,

- La répartition des débits et des vitesses dans l'ensemble du chenal.

En complément, il est prévu :

- Le suivi de la nappe alluviale,

- Le suivi de la flore et des habitats,

- Le suivi de la navigation et de la pêche,

- L'évolution paysagère du chenal.

Depuis le lancement du programme, une seule crue morphogène a eu lieu en février 2013 (3510 m³/s), par contre des étiages significatifs (inférieurs à 200 m³/s) ont eu lieu durant les années 2011, 2012, et 2013.

A la fin de 2013, toutes les conditions ne sont pas réunies pour tirer des conclusions définitives mais des tendances semblent s'affirmer.

La remobilisation des sédiments.

Il faut avoir à l'esprit que les mesures sont effectuées dans des conditions hy-

drauliques qui ne sont pas toujours strictement identiques avec des outils de mesure très différents (chaînes d'érosion, levées bathymétriques multifaisceau ou monofaisceau, télédétection aérienne par laser, etc.) et que celles-ci sont nécessairement analysées, secteur par secteur.

C'est ce travail conséquent des scientifiques qui explique les délais de restitution mais aussi la difficulté de restituer ces résultats difficilement compréhensibles pour les bœtiens que nous sommes. Tout au plus, faut-il retenir les tendances qui se dégagent à savoir que les 11 jours de débit supérieur à 3100 m³/s, en 2013, ont permis une forte remobilisation des sédiments et une modification notable des grèves. Il a été observé une tendance au déplacement sédimentaire vers l'aval, ce qui est logique, mais d'une façon toutefois mesurée.

Du point de vue de la granulométrie des sédiments, la situation est là aussi complexe. Certains secteurs se caractérisent par une augmentation notable, voire importante, de la granulométrie des dépôts alors que d'autres secteurs conservent une granulométrie stable.

Les vitesses d'écoulement dépendent des débits du fleuve, de son profil en travers et de ses sinuosités. A titre indicatif les plus fortes vitesses sont mesurées en général dans la partie la plus profonde du lit et pour un débit de 860 m³/s elle est de 1m/s et atteint 1,6 m/s pour un débit de 3200 m³/s.

L'évolution de la ligne d'eau

In fine, c'est le thème qui permet d'apprécier l'efficacité du remodelage des épis. Cela ne signifie nullement que toutes les mesures et analyses en relation avec les thèmes précédents sont inutiles, bien au contraire elles sont indispensables à la compréhension du résultat final.

Rappelons que les effets attendus sont un relèvement de 25 à 35 cm de la ligne d'eau en étiage et un effet nul pour un débit moyen de 575 m³/s.

Deux stations de mesure du niveau en continu sont opérationnelles à La Pointe et à La Possonnière et peuvent être ainsi mises en corrélation avec les débits de Montjean-sur-Loire. En outre, des levées de lignes d'eau sont réalisées longitudinalement dans le chenal pour des débits de référence tels que 150 m³/s, 600 m³/s, 1500 m³/s, etc.

Par-delà les débits qui ne sont pas toujours strictement identiques pour permettre une appréciation des niveaux, toutes choses égales par ailleurs, ou des défauts des moyens de me-

sure, il apparaît un gain de niveau de 20 à 25 cm, à La Possonnière, par rapport à 2009. Pour La Pointe, l'appréciation est plus délicate car des anomalies ont été observées durant les années précédentes, un rehaussement de 20 à 30 cm peut être raisonnablement estimé par rapport à 2009.

Les autres thèmes de suivi

Il s'agit, pour ces quatre thèmes, de vérifier quels sont les effets possibles du remodelage des épis.

Pour ce qui concerne la nappe alluviale, il apparaît que ce n'est pas un élément significatif car le niveau de la nappe évolue avec celui du fleuve et sa variation est déphasée par rapport à celle du fleuve en fonction de la distance du point de mesure par rapport au chenal. Le suivi de la flore et des habitats est intéressant et indispensable, d'autant qu'il s'agit d'un site NATURA 2000. Il s'agit particulièrement de l'avifaune représentée essentiellement par les Sternes naines et le Petit Gravelot. Les grèves, objet du remodelage, concernent essentiellement le Petit Gravelot. Quelques couples ont pu être observés, dont l'un avec quatre jeunes.

Concernant la navigation et la pêche, seules les données des bulletins de navigabilité de VNF sont exploitables et font apparaître, dans les cas les plus défavorables, des tirants d'eau de 95 cm.

La perception paysagère à l'aide d'une campagne photographique n'a pas encore été réalisée.

Conclusion

Le bilan, au terme de cette quatrième année (2013) va être enrichi par les relevés effectués en 2014 car une crue de 3570 m³/s a eu lieu mi-février 2014 et l'on peut estimer, qu'au terme de cette opération expérimentale, les résultats et les connaissances acquis permettront d'éclairer les travaux à engager dans le cadre du programme de la reconquête morphologique du lit de la Loire.

L'extrême complexité du dossier, tant du point de vue des mesures que de l'interprétation des résultats, démontre, s'il en était encore besoin, que nous sommes confrontés à un fleuve qui vit et que toute intervention humaine, pour aussi maîtrisée qu'elle soit, est loin de se traduire par des conséquences figées. Cela ne peut qu'inciter à la plus grande prudence, à la plus grande modestie, et le déroulement de ce programme expérimental ne peut que nous encourager au respect d'une Loire Vivante.

Brèves (suite)

Baignade de St Mathurin-sur-Loire

Les trois associations qui avaient déposé un recours devant le T.A. (cf. lettre N°57) ont eu le plus grand mal à obtenir des services de l'Administration, comme elles en avaient le droit, copie de l'évaluation simplifiée NATURA 2000 qui avait permis de délivrer une nouvelle autorisation.

Enfin en possession de ce document et après analyse attentive de celui-ci, la Sauvegarde de l'Anjou, la LPO Anjou et la Sauvegarde de la Loire angevine ont adressé une lettre au Préfet dont il faut retenir l'essentiel :

"Bien que les éléments de cette étude simplifiée et ses conclusions nous apparaissent peu étayés scientifiquement il n'est pas dans les intentions de nos associations d'entretenir une vaine querelle et nous ne produirons donc pas de recours auprès du Tribunal Administratif.

En regard de cette volonté apaisante nous formulons deux souhaits :

- Que le creusement du bassin ne puisse être effectué qu'à partir du moment où la grève est rattachée à la rive et non par anticipation à une baisse éventuelle du niveau de la Loire qui permettrait ce rattachement.

- Qu'en préalable aux travaux, une expertise permette de s'assurer de l'existence ou non d'une avifaune locale. Cette expertise serait effectuée contradictoirement en présence d'un représentant de la DDT, de la mairie de St Mathurin-sur-Loire et d'un ornithologue désigné par nos associations.

Nous formulons ces deux propositions dans le but d'éviter tout contentieux et d'améliorer la connaissance scientifique de cette partie du fleuve."

Il reste maintenant à voir si la bonne volonté sera partagée.

Ile Ponneau

Dans la lettre N° 57, il était expliqué comment une exploitation agricole, le GAEC Boireau, avait retourné les prairies naturelles de l'île Ponneau et du Buteau en infraction à la réglementation en vigueur dans ce site NATURA 2000 et les actions vigoureuses du

Préfet pour que celle-ci soit respectée et que les lieux soient remis en état.

L'exploitant faisant preuve d'une mauvaise volonté persistante, pour ne pas dire provocante, en bafouant les termes des arrêtés préfectoraux, la tension a monté quelque peu et le 30 septembre, le préfet prenait la décision de faire couper le maïs par une entreprise indépendante.

Finalement les travaux commencés par l'entreprise ont été interrompus puis achevés par l'exploitant. Sans doute a-t-il considéré qu'il lui serait préférable de récupérer les produits de la coupe ! Depuis lors, le terrain a été préparé fin octobre et ensemencé avec du ray-gras, de la fétuque, du dactyle et du trèfle (quelque 720 kg de graines).

Il reste maintenant à vérifier si l'obligation de résultats est satisfaisante (état des prairies reconstituées) et à solder le contentieux financier qui est loin d'être négligeable !

Disparition du Conservatoire des Rives de la Loire et de ses affluents

La constitution du Conservatoire des Espaces Naturels des Pays de la Loire, à partir du CORELA et du CEN-Sarthe, chemine d'une façon un peu alambiquée avec des statuts que d'aucuns considèrent être d'une complexité exemplaire.

Pour poursuivre le cheminement, il y aura une assemblée générale extraordinaire du CORELA, le 1er avril, aux Ponts-de-Cé (la date est le fait du hasard.....) puis une Assemblée générale ordinaire du CEN-PdL le même jour.

L'activité du CORELA devrait normalement être maintenue au sein du CEN-PdL.

C'est un sujet sur lequel il conviendra de revenir quand la visibilité sera meilleure.

Rendez-vous du Val de Loire

Fin novembre avaient lieu le dixième Rendez-vous du Val de Loire. Organisé d'une manière différente des précédents, celui-ci comportait une matinée consacrée aux allocutions, à la présentation des réalisations 2012-2014, aux perspectives et, enfin, à une intervention du Professeur L.M. Coyaud sur l'évolution historique des territoires.

L'après-midi était réservée au carrefour des acteurs où plus de cinquante associations et structures diverses disposaient chacune d'un mini-stand pour présenter leurs activités. En outre, étaient organisées des tables rondes, véritables lieux de débats.

Ce dixième rendez-vous fut un grand succès, non seulement par le nombre élevé des participants mais aussi par l'intérêt du carrefour des acteurs de l'après-midi.

Pour ce qui concerne la matinée, l'intervention de L.M. Coyaud fut un grand moment de plaisir à l'inverse des allocutions officielles. Comme l'a écrit un des participants de la Sauvegarde de la Loire angevine : *"Limiter l'accueil aux propos du président de la mission Val de Loire, ès qualités, un point c'est tout, ce qui laisserait du temps pour des interventions de personnes compétentes (scientifiques, paysagistes, architectes, responsables de sites UNESCO étrangers) susceptibles d'avoir une communauté d'intérêt - le Douro ou le Danube, par exemple".*

Le Plan Loire Grandeur Nature IV

Le Plan Loire Grandeur Nature sera bien reconduit dans un quatrième programme, 2014-2020, et une vision à long terme se dessine même, avec la mise en place d'une stratégie pour la Loire à l'horizon 2035. C'est une bonne nouvelle pour la Loire !

Cependant, ce nouveau programme se fait attendre puisque, même si le programme européen est bien acté, le Contrat de Projet Interrégional Loire ne sera pas signé avant mi 2015. Les restrictions budgétaires et la réforme territoriale bouleversent en effet les calendriers.

Au niveau des objectifs, on va aussi dans le bon sens, notamment avec une volonté de retour vers une plus grande naturalité et fonctionnalité du fleuve.

Toutefois, nous espérons que le futur programme saura aussi être ambitieux, avec moins de moyens, sur deux éléments, et non des moindres, à savoir assurer sa cohérence à l'échelle du bassin et gagner en visibilité... C'est à notre avis les défis majeurs qui attendent les pilotes du PLGN 4.

Lettre d'information éditée par La Sauvegarde de la Loire Angevine, 14 rue Lionnaise, 49100 ANGERS
association loi 1901 affiliée à "La Sauvegarde de l'Anjou" et au "Comité Loire Vivante"

Conseil d'administration : Président : J. Zeimert - Vice-Président : J-P. Gislard - Secrétaire : R. Dupas - Trésorier : G. Cougnaud
Administrateurs : J-C. Beaudoin, G. Deniau, P. Gaubert, M. Liétout, J. Tharrault

Directeur de la publication : Jacques Zeimert président de La Sauvegarde de la Loire angevine
Rédacteur en chef : J. Zeimert - Impression : Welcome Service Copy - ANGERS

Dépôt légal : Janvier 2015 - numéro ISSN : 1760-0162

site internet : <http://www.sauvegarde-loire-angevine.org>

courriel : contact@sauvegarde-loire-angevine.org